

Avant de partir

- Vérifiez vos pneus, antigel, lave-glace...
- Informez-vous sur les conditions de circulation
- Adaptez votre itinéraire en privilégiant les axes de priorité 1.
- Informez-vous des prévisions météorologiques
- Portez des vêtements confortables
- Emportez couvertures, eau...
- Reportez votre déplacement si nécessaire

Sur la route

- Réduisez nettement votre vitesse sur route mouillée et enneigée
- Facilitez le passage des engins de déneigement
- Ne freinez pas brusquement, utilisez votre frein moteur
- En cas de fortes chutes de neige, allumez vos feux, roulez lentement, sans à-coups, à 100 m minimum du véhicule qui vous précède
- Si nécessaire, modifiez l'horaire de départ

Les routes mêmes dégagées restent dangereuses par mauvais temps



Condition de circulation

Normale
C1

Délicate
C2

Difficile
C3

Impossible
C4



Département de la Vienne

Direction des Routes

Place Aristide Briand - CS 80319

86008 Poitiers

Tél. : 05 49 62 91 65

Mail : dr-exploitation@departement86.fr

novembre 2023

Imprimé par nos soins | Ne pas jeter sur la voie publique | Département de la Vienne 86008 POITIERS cedex



Soyons vigilants !

La circulation hivernale sur les routes départementales



L'organisation et les moyens mis en œuvre sont adaptés pour répondre aux intempéries. Le Département est mobilisé pour proposer le meilleur service possible en période hivernale du 8 décembre 2023 au 1^{er} mars 2024.

Gilbert Beaujaneau
Vice-Président
Routes, Mobilités

La viabilité hivernale dans la Vienne

Le département de la Vienne est classé en zone climatique à "hiver peu rigoureux" et à "enneigement faible". Il bénéficie d'une situation privilégiée.

L'organisation et les moyens mis en œuvre par le Département sont adaptés pour répondre aux intempéries les plus courantes (verglas) dans des délais raisonnables et pour éviter que des situations exceptionnelles ne se prolongent (neige). Cependant, la viabilité hivernale atteint quelquefois des limites pour les-

quelles les moyens disponibles sont insuffisants : chutes de neige en continu, pluies verglaçantes, sel inopérant si la température est inférieure à -6°.

De plus, les incidents liés au trafic gênent parfois la progression des engins hivernaux.

Aussi, toutes les routes départementales ne peuvent être traitées de la même manière et dans les mêmes délais. La carte jointe indique les priorités définies en fonction du réseau.

Chiffres-clés

Personnel en astreinte :

- 1 cadre
- 1 veilleur qualifié
- 12 patrouilleurs
- 25 équipes d'intervention de 2 agents de la Direction des routes
- 11 entrepreneurs et exploitants agricoles
- 10 équipes de Syndicats de voirie, de Communautés de communes et de Communes.

Soit 100 personnes prêtes à intervenir de 5 heures à 22 heures en situation courante.

Réseau routier départemental :

- Total : 4 780 km
- Service hivernal : 2 700 km

Coût moyen annuel :

➢ 300 000 €

Qui traite les routes ?

- Les routes départementales par le Département, à partir des Centres d'Exploitation
 - 925 km en priorité 1
 - 1231 km en priorité 2
 - 539 km en priorité 3
- Les routes nationales par l'État (RN 147, RN 149, RN 10)
- L'autoroute A10 par Cofiroute et les ASF
- Les routes communales par les mairies

